

PREFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

ATS

Administration territoriale de santé

Direction/ Veille et Sécurité Sanitaires

Saint-Pierre, le 4 décembre 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VIGILANCE COQUELUCHE à Saint-Pierre et Miquelon

Une suspicion de coqueluche est rapportée à Saint-Pierre et Miquelon. Afin de limiter la propagation de la maladie, l'Administration territoriale de santé recommande la mise à jour de la vaccination aux personnes qui ne sont pas encore protégées.

La situation de la coqueluche à Saint-Pierre et Miquelon

Des passages pour suspicion de coqueluche sont observés depuis plusieurs semaines dans les services de santé de Saint-Pierre et Miquelon. A ce jour, deux cas groupés ont été signalés à l'Administration territoriale de santé. Ils concernent deux adultes jeunes. Aucun cas d'hospitalisation n'est rapporté.

La coqueluche, c'est quoi ?

La coqueluche est une maladie infectieuse très contagieuse, qui se transmet de personne à personne, au cours de la toux ou d'éternuements. Elle se manifeste par des quintes de toux, des difficultés à respirer et des vomissements déclenchés par la toux.

La maladie est en recrudescence dans plusieurs pays, dont la France et le continent Nord-américain.

Que faire en cas de suspicion de contamination ?

En pratique, face à un cas, il est souhaitable d'isoler le malade qui fréquente les lieux collectifs (crèche, établissement scolaire, entreprise...), tant que le diagnostic n'aura pas été infirmé. En cas de confirmation de la contamination, l'isolement sera poursuivi tant que le malade n'aura pas reçu 3 à 5 jours de traitement antibiotique.

La vaccination, seul moyen de prévention

Le vaccin contre la coqueluche est le seul moyen efficace de prévenir la maladie. La vaccination est recommandée pour les nourrissons, les enfants, les adultes à l'âge de 25 ans, les adultes susceptibles de devenir parents dans les mois ou les années à venir, ainsi que toute personne vivant sous le même toit qu'une femme enceinte, les personnels soignants et les professionnels en contact avec de très jeunes nourrissons.

Mettez à jour vos vaccins, demandez conseil à votre médecin traitant.

Pour plus de renseignements et suivre l'actualité :

- Site de l'Institut de veille sanitaire (InVS) : <http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-prevention-vaccinale/Coqueluche>